

Nouveau confinement : les audioprothésistes demeurent ouverts au service des patients

Le Conseil d'administration du Syndicat des audioprothésistes (SDA) a considéré, hier 28 octobre au soir, que, dès lors que les audioprothésistes respectent les protocoles de sécurité et les gestes barrières, la poursuite des soins auprès des personnes malentendantes est possible et nécessaire.

Dans son allocution télévisée du 28 octobre 2020, le Président de la République a annoncé la mise en place, pour une durée de plusieurs semaines, d'un nouveau confinement sur l'ensemble du territoire national à compter de la nuit du 29 au 30 octobre 2020.

Les modalités détaillées de ce confinement seront annoncées ce 29 octobre par le Premier ministre.

L'accès aux professionnels de santé, et notamment aux audioprothésistes, est, comme lors du premier confinement, toujours permis afin d'assurer la continuité des soins. L'accès à nos services est d'ailleurs vital pour ne pas ajouter au confinement physique un confinement sensoriel.

Contrairement au premier confinement, les audioprothésistes sont aujourd'hui prêts à faire face à cette crise sanitaire. Nous disposons d'équipements de protection individuelle (masques, gel hydroalcoolique, etc.) en quantité suffisante ainsi que des protocoles *ad hoc* pour poursuivre notre activité dans des conditions de sécurité optimales pour nos patients, nos collaborateurs salariés et nous-mêmes.

Mais nous devons garder à l'esprit que notre activité s'adresse à des patients fragiles et particulièrement exposés à la Covid-19 et privilégier une réponse pragmatique et proportionnée.

C'est pourquoi nous recommandons de ne pas inciter, plus que de besoin, au déplacement des patients vulnérables dans les centres auditifs et devons nous interdire toute « *promotion commerciale* ». Nous devons aussi respecter le choix de celles et ceux qui voudront retarder leurs rendez-vous.

La situation sera réexaminée dans le courant de la semaine prochaine.

À propos du SDA (ex-UNSAF)

Le Syndicat des audioprothésistes (SDA ex-UNSAF) est l'organisme professionnel représentatif des 4 100 audioprothésistes de France. Il siège à l'[Union nationale des professionnels de santé \(UNPS\)](#), l'[Union Nationale des Professions Libérales \(UNAPL\)](#) et au Haut Conseil des professions paramédicales (HCPP). Il est le signataire de la convention nationale de tiers-payant et de l'accord cadre interprofessionnel (ACIP), conclus avec les Caisses nationales d'assurance maladie.

Le SDA est présent au niveau européen au sein de l'[Association européenne des audioprothésistes \(AEA\)](#) et est membre du [World Hearing Forum](#) de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Il est présidé depuis juin 2012 par Luis Godinho.

Centrales et enseignes partenaires du SDA : Audition Conseil, Centrale des Audioprothésistes CDA, Delphis, Dyapason, Entendre, Luz Audio.

Pour toute information complémentaire : unsaf.org - twitter.com/syndicat_audio - linkedin.com/company/syndicat-audioprothesistes/

Contact Presse

Luis Godinho – 06 88 88 07 83 - contact@unsaf.org

Nicolas Merlet - 06 25 79 64 79 - nicolasmerlet@ortus-sante.fr